



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION "LA LIGUE CONTRE LE CANCER" DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES POUR LA TENUE D'UN STAND DE PROMOTION DU DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-313  
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association La ligue contre le cancer du Val-de-Marne, représentée par Madame Mary-Régine MARION DUGRAIS, en qualité de vice-présidente, et située au 1<sup>er</sup> rue de Paris 94000 Créteil, d'effectuer, à titre gratuit, une action de prévention dans le cadre d'Octobre Rose le mercredi 4 octobre 2023 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec la l'association La ligue contre le cancer du Val-de-Marne, représentée par Madame Mary-Régine MARION DUGRAIS, en qualité de vice-présidente, et située au 1<sup>er</sup> rue de Paris 94000 Créteil, pour la tenue et l'animation d'un stand de promotion du dépistage du cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose, à titre gratuit, dans le hall du bâtiment Cœur-de-Ville à Vincennes le mercredi 4 octobre 2023 de 15h00 à 17h00.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230803-lmc1H11090H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023  
Date de Publication : 03/08/2023